

République Française
Département : COTE-D'OR
Arrondissement : Beaune
VILLERS LA FAYE - COMMUNE

Procès verbal

Affichage le **23/12/2025**

Le lundi 10 novembre 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de ISABELLE CHAPUILLIOT CATTIER.

Secrétaire de la séance : Guillaume DAVID

Présents : ISABELLE CHAPUILLIOT CATTIER, Sylvain COUDEREAU, Myriam CHAOUNI, Guillaume DAVID, Matthieu GACON, Lucie LAPOSTOLLE, Joël SAUVRY

Représentés : Rasa COUDIN représentée par ISABELLE CHAPUILLIOT CATTIER, Ophélie HERUBEL représentée par Myriam CHAOUNI

Absents et excusés : Victor DONCHE GAY, Céline FAVIER

Ordre du jour :

- DECISION MODIFICATIVE pour alimenter le compte 65568
- DECISION MODIFICATIVE pour alimenter le compte 7392221
- DELIBERATION relative aux statuts du syndicat des Maillys
- DELIBERATION pour le renouvellement du bail de Mme FREMONT
- DELIBERATION pour la location du week-end du 18 octobre et toute autre location sans chauffage
- POINT sur les travaux du bâtiment communal :
 - Rétroplanning
 - Point sur les offres
 - Finalisation du déménagement
- INSTALLATION DE LA FIBRE dans les logements communaux
- DERNIERES MINUTES
- QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 06 OCTOBRE 2025

Adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

DM N°4 - Alimentation compte 6568 TRANSPORT SCOLAIRE (N° DE_044_2025)

La Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget de l'exercice 2025 ayant été insuffisants pour régler la facture de participation au transport des élèves de la commune, il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

Compte 60621 Combustible : - 2 000,00€

Compte 65568 Autres contributions : + 2 000,00 €

La Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les

plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération : adoptée

DM 2025-005 Alimentation compte 7392221 FPIC (N° DE_045_2025)

La Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget de l'exercice 2025 ayant été insuffisants pour régler le FPIC, il est nécessaire de procéder au réajustement des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

Compte 6064 Fourniture administrative : - 700,00€

Compte 7392221 Fonds péréquation ress. com. et intercom. : + 700,00 €

La Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Délibération : adoptée

Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges au Syndicat Mixte de La Boucle des Maillys (N° DE_046_2025)

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.5214-27 portant adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L.5721.1 et suivants portant organisation et fonctionnement des syndicats mixtes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges du 20 mai 2025 approuvant le projet de statuts du futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys ;

Considérant les problèmes de qualité ou de quantité rencontrés ou pouvant être rencontrés sur le long terme ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges d'anticiper l'avenir ;

Considérant les études prospectives menées par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or depuis plusieurs années et les résultats obtenus ;

Considérant l'enjeu primordial que constitue le projet d'adduction d'eau de la Boucle des Maillys sur le territoire ;

Considérant l'intérêt de mutualiser les moyens et les compétences pour sécuriser l'approvisionnement à long terme en eau potable sur le territoire concerné ;

Considérant la liste des membres constitutifs du futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys :

- La Communauté de Communes Auxonne Pontallier Val de Saône (CCAPVS),
- Le Syndicat de Clénay – Saint Julien,
- Le Syndicat des eaux de Varois et Chaignot, et Orgeux,
- Le Syndicat Ouche, Norge, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU),
- Le SIAEP Seurre Val de Saône,
- Le SIAEP de Brazey-en-Plaine,
- La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Considérant que le futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys aura pour objet, sur son territoire

d'intervention, la production d'eau potable par la mobilisation de la ressource en eau issue exclusivement de la Boucle des Maillys et le transport y afférent.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de tous d'agir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges au futur Syndicat Mixte de la Boucle des Maillys à sa création suivant les principes définis par le projet de statuts présenté sous réserve des résultats de l'étude de maillage en cours, de la réalisation effective de celui-ci et des besoins réels en approvisionnement d'eau potable pour les communes de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges;

MANDATE Madame la Maire pour notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Annexe : Statuts du Syndicat de Production et de Transport d'Eau Potable

Délibération : adoptée

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DE TERRE A Mme FREMONT Florine (N° DE_047_2025)

Madame la Maire informe l'Assemblée que le bail de madame FREMONT concernant la location de la parcelle communale cadastrée ZB n° 42 arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Madame FREMONT a émis le souhait de renouveler le bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de renouveler le bail à compter du 1er janvier 2026 à Madame Florine FREMONT, domiciliée à CHAUX pour la parcelle communale suivante :
 - Cadastree Section ZB n°42 lieudit "Toppe au Roi" d'une superficie de 1ha 03a 50ca
- FIXE la location annuelle à la somme de 85,34 €
- PRECISE que le bail est conclu pour une durée de 9 ans,
- AUTORISE Madame la Maire à signer ledit bail avec Madame FREMONT.

Délibération : adoptée

LOCATION DU 18 OCTOBRE DE LA SALLE DES FETES (SANS CHAUFFAGE) (N° DE_048_2025)

Madame la Maire informe l'Assemblée que la salle Bernard Bonnardot était louée le week-end du 18 octobre mais qu'en raison des travaux le chauffage n'était pas remis en marche. Or à compter du 1^{er} octobre, le tarif hiver s'applique. Elle propose donc d'appliquer le tarif été pour cette location sans chauffage.

Mme Chaouni, adjointe, précise que depuis cette date, des radiateurs ont été mis à disposition des locataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de fixer le montant de la location au tarif été pour les locataires du 18 octobre
- AUTORISE Madame la Maire à réaliser toutes les opérations en ce sens.

Délibération : adoptée

CREATION CONVENTION CITOYENNE (N° DE_049_2025)

Mme la Maire, présente à l'Assemblée les retours de plusieurs riverains concernant la vitesse et la sécurité de la route de Marey. Elle rappelle que des aménagements ont été mis en place au fil des années et qu'il

s'agit d'un travail de long terme qui doit entraîner l'acceptation des habitants et surtout des riverains. L'avis des riverains et des habitants qui vivent au quotidien et ont une vraie expérience de vie sur cette voie et sont les plus à même d'émettre un avis éclairé sur le sujet est donc nécessaire.

Il est décidé de créer une convention citoyenne composée comme suit :

- 5 élus dont Mme le maire
- 5 riverains tirés au sort sur la liste électorale
- 5 habitants du villages tirés au sort sur la liste électorale

Cette convention se réunira pour installation au plus tard courant janvier.

Les travaux de ladite convention seront accompagnés par ICO, le département puisqu'il s'agit d'une route départementale et de la région gestionnaire des transports scolaires.

Cette convention se réunira au maximum pendant 2 ans afin de réaliser des aménagements au cours du mandat à venir.

Bien évidemment, lors du renouvellement du Conseil Municipal prévu en mars 2026, les membres des différents collèges pourront évoluer en fonction de la situation électorale de chacun (soit que des membres des collèges citoyens deviennent élus soit que des membres du collège élus ne renouvellent pas leur mandat).

Les membres manquants seront alors désignés de la même façon :

- Volontariat pour les élus
- Tirage au sort pour les citoyens

Il est bien sûr rappelé que seul le Conseil Municipal est décisionnaire pour la réalisation des travaux.

Les élus volontaires sont

- Mme la Maire
- Mme CHAOUNI, adjointe en charge du patrimoine communal et riveraine de la route de Marey
- Mme Lucie LAPOSTOLLE,
- M. Victor DONCHE-GAY, riverain de la route de Marey
- M. Matthieu GACON

Il est décidé de procéder au tirage au sort :

- Collège des riverains (adresse comportant la route de Marey)
 - Sébastien VIDAL
 - Samuel VALOT
 - Morgan LE TACON
 - Elodie LITAUDON
 - Gérard CHAMBIN
- Collège des habitants
 - Coraline CATHIARD
 - Sabrina DE BIASI
 - Yvon DEBEAUMONT
 - Jérôme DIGUET
 - Jean-Michel PAZSKO

Délibération : adoptée

INSTALLATION FIBRE DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Mme CHAOUNI, adjointe, informe l'Assemblée de la demande de Mme Favier, locataire d'un logement au 8 Grande Rue de raccordement de son logement et des difficultés rencontrées. Elle ajoute que M. Matthias Souillot, locataire au 1bis Impasse Matthieu Guédon a lui aussi rencontré des difficultés. Mme la Maire rappelle que Mme Batut, locataire au 8 place de la Mairie n'est pas raccordée à cause des mêmes difficultés rencontrées.

L'Assemblée prends acte de ces demandes et décide d'étudier la faisabilité de ses installations et des éventuels travaux à la charge de la commune pour l'ensemble des 7 logements communaux concernés.

POINT TRAVAUX RENOVATION BATIMENT MAIRIE

- Les offres ont été transmises à System Architecture et nous avons ouvert la phase de négociations qui s'est clôturée le 8 novembre
- Rétroplanning : les travaux devraient pouvoir commencer courant février 2025, nous devons attendre les notifications de subventions et le vote du budget
- Finalisation du déménagement :
 - o Villers la Fête a vidé la totalité de ses placards, restent les miroirs de la salle de classe du haut
 - o Tout devra être enlevé au plus tard au 1^{er} janvier 2026
 - o Se pose le problème du stockage tant que la toiture de la salle des fêtes n'est pas achevée
 - o Guillaume David se propose pour transférer le matériel de la mairie au magasin de la place les mardis et jeudis de décembre.
 - o Mme la maire et Mme Chaouni se chargeront de déplacer les archives
 - o Joël SAUVRY se tient à disposition pour aider en fonction des dates retenues
 - o Les agents communaux participeront bien sûr au déménagement et il sera fait appel à des habitants volontaires, certains nous ont d'ores et déjà proposé leur aide. Qu'ils en soient remerciés.

POINT TRAVAUX TOITURE SALLE DES FETES

Mme CHAOUNI, adjointe fait part à l'Assemblée de l'état d'avancement des travaux sur la toiture.

La salle est de nouveau ouverte à l'utilisation depuis début octobre. Une solution de secours pour le chauffage a été trouvée.

Il ne reste que les bacs aciers à poser, ce qui devrait être fait d'ici une quinzaine de jours.

DATES A RETENIR :

- Commission des finances : 24 novembre à 19 h
- Prochain conseil municipal : 15 décembre 2025
- Repas des aînés : 23 novembre 2025
- Spectacle cirque la Cabotte : 29 novembre 2025 à 19 h
- Conférence Patrick SERRE 5 décembre 2025 à 17h
- Conférence offerte par M. François KERSAUDY le 21 décembre 2025 à 16h

ISABELLE CHAPUILLIOT CATTIER
Président de séance



Guillaume DAVID
Secrétaire de séance

